

NOTE D'INFORMATION

Toulouse le 1^{er} juillet 2020

Destinataires : Adhérents et CA MPLR - FNROS – Présidents UROS

Objet : Actualités deuxième quinzaine de juin 2020

Lundi 15 juin 2020 : Le Ministre de la Santé, Olivier Véran, a annoncé devant les députés, que le budget de la Sécurité Sociale sera doté d'au moins 1 milliard d'euros » supplémentaires à l'automne. Cette rallonge ira « abonder la CNSA et donc payer des dépenses dans le champ de la perte d'autonomie ». Le projet de loi acte un alourdissement de 136 milliards d'euros de déficit de la Sécurité Sociale, en raison de la crise sanitaire du covid 19. Toutes les branches seront dans le rouge en 2020, plombées par le Coronavirus, le confinement et la récession qui en résulte, avec « une contraction brutale des recettes » estimée à 42,8 milliards d'euros.

Les eurodéputés ont confirmé, le 11 juin 2020, la décision de la commission du 14 mai 2020 de classer le covid 19 dans le groupe 3 de niveau de dangerosité, en matière de maladies professionnelles.

La CNAV indique, le 6 juin 2020 qu'un assuré est considéré « poly pensionné » dès lors qu'il a validé au moins un trimestre dans un autre régime de base, qu'il perçoive ou non, une pension de ce régime. En 2019, 32% des nouveaux retraités de droits directs du régime général, sont poly pensionnés.

Mercredi 17 juin 2020 : L'exécutif serait décidé à faire adopter la réforme des retraites avant 2022. Le Président serait néanmoins ouvert à la discussion sur l'âge pivot et la durée de cotisation ainsi que sur la réforme de l'Assurance Chômage, sans pour autant, abandonner deux autres points contestés : le système à points et la disparition des Régimes Spéciaux.

Créé en 1970, l'UCANSS a 50 ans cette année. Chargée d'accompagner les acteurs de la Sécurité Sociale, elle intervient auprès des 4 Caisses Nationales, des 300 organismes locaux et de plus de 150 000 salariés. Dans son rapport d'activité 2019, Raynal Le May, son Directeur, souligne l'organisation du grand prix de l'innovation sociale. Par ailleurs, il remarque que les organisations et processus de travail ont été impactés notamment par le recours massif au télétravail qui auront à terme, des conséquences sur l'aménagement des postes de travail et sur les politiques immobilières. En matière de dialogue social, il est cité l'intégration du RSI et l'ouverture de négociations sur l'évolution des classifications.

Pour les non soignants, la reconnaissance du covid 19 comme maladie professionnelle, passera par l'intermédiaire d'une commission spécialisée.

Lundi 22 juin 2020 : D'après HOSPIMEDIA, la crise invite à repenser le modèle des ARS pour les placer sous tutelle de l'UNCAM ; Le Sénat confronte point de vue et propositions chocs pour penser au mieux la réforme du 5^{ème} risque et la dette sociale post covid19. La commission des affaires sociales du Sénat réinterroge la pertinence des mécanismes financiers actuels à la lueur des fondements de la Sécurité Sociale. Le financement de l'autonomie, selon Anne

Montchamps (Directrice CNSA) et Rémi Pellet (Professeur d'Université de Paris et Sciences Po) s'impose de repenser la structure budgétaire de la Sécurité Sociale. Dénouant le « bricolage » des dernières décennies, Rémi Pellet plaide pour un « choc de simplification » en passant d'une logique de LFSS à une loi de financement de la Protection Sociale. « Il faut remettre en cause les logiques d'affectation des recettes et des dépenses et globaliser les crédits de solidarité nationale » en appelant ensuite à flécher entre les différentes Branches. Anne Montchamps appelle à l'annexe 2.5 de la LFSS et à revoir, en conséquence, refondre l'annexe 1 afin de « gagner en efficacité et en qualité pour tout ce qui relève de l'autonomie ». Elle appelle à une révision de l'ossature budgétaire de la CNSA, pour une logique agentielle de pilotage de la branche et une affectation « plus vertueuse » des dépenses publiques. Elle appelle ainsi à construire des partenariats avancés reposant sur « une contractualisation Co construite et consentie » entre ARS et Conseils Départementaux. Rémi Pellet appelle à la construction d'un financement national qui permette une mutualisation et une péréquation des fonds. Il plaide pour la suppression de la CNSA, la gestion par les départements des finances dispensées au plan national, l'UNCAM en gestionnaire et l'ARS sous tutelle.

Selon les Echos du 20 juin, sur l'ensemble de la France, le gouvernement semble écarter un nouveau confinement en cas de deuxième vague économique.

La Voix du Nord – (23 juin 2020) : La crise du covid 19 a envoyé l'EHPAD au front. A force de politiques publiques de maintien au domicile, ces établissements sont devenus le lieu d'accueil de la grande dépendance. Un glissement qui questionne les moyens.

Mercredi 21 juin 2020 : Le ministre de la Santé, Olivier Veran a indiqué que la mission de préfiguration de la nouvelle Branche Autonomie allait être confiée à Laurent Vachey, Inspecteur Général des Finances, (Laurent Vachey a été DA puis Directeur de la CNSA de 2007 à 2011). Selon l'actuel projet de loi examiné au Parlement, la CNSA devrait piloter la nouvelle Branche de Sécurité Sociale. Cette mission de préfiguration doit remettre son rapport le 15 septembre prochain.

Au journal officiel du 23 juin 2019, est publiée une résolution appelant à faire de la France, l'un des pays les plus performants en matière de Santé au Travail.

S'agissant de la réforme des Retraites, le chef de l'Etat va fortement amender le projet de loi adopté à l'Assemblée. L'enjeu pour lui est de mettre en œuvre un régime universel sans braquer l'opinion. La solution rationnelle serait de relever l'âge légal de 2 ans comme la plupart des pays européens, mais, lors de la campagne présidentielle, M. Macron avait promis qu'il ne relèverait pas l'âge légal. Il s'agit d'éviter un conflit social. « La réforme ne doit pas être un sujet de crispation mais d'avancée sociale ». La solution ? Réenclencher le projet de loi en le focalisant sur le futur, en étant ferme sur l'objectif et souple sur les modalités, selon Raymond Soubie. La priorité du Président de la République a changé : il veut faire adopter « les mesures de justice sociale » qui doivent entrer en application avant 2022 : minimum contributif porté à 85% du SMIC, majoration des droits à la retraite dès le premier enfant, meilleure prise en compte de la pénibilité, revalorisation salariale des enseignants.

Stoppées net mi-mars et restées « au plancher » en avril, les dépenses de santé ont rebondi en mai, retrouvant le niveau d'avant confinement, a indiqué mardi 23 juin, l'Assurance Maladie.

Les négociations sur la Santé au Travail ont redémarré. Le thème avait fait l'objet du rapport Lecocq en 2018 qui pointait les insuffisances et les incohérences du système actuel et appelait à une refonte complète.

Le PER (Plan d'Épargne Retraite), créé par la loi PACTE est désormais une réalité et offre aux épargnants une solution similaire à l'assurance vie sauf qu'il est consacré à la préparation à la retraite. Le PER permet de déduire les sommes versées de ses revenus imposables mais en fiscalisant ces sommes à la sortie.

Mardi 30 juin 2020 : Un communiqué commun des cabinets d'Olivier Veran et Muriel Pénicaud apporte des précisions sur la procédure de reconnaissance en maladie professionnelle du covid 19. La reconnaissance sera automatique pour tous les soignants et facilitée pour tous les travailleurs ayant travaillé pendant le confinement. Un tableau de maladie professionnelle dédié au covid 19 d'une part et une procédure spéciale hors tableau d'autre part, seront prochainement créés.

Après une baisse de 2,8% en juin, les prix réglementés du gaz (hors taxes) diminuent en moyenne de 0,3% le 1^{er} juillet. Pour la suite, les évolutions tarifaires seront les suivantes : + 0,2% en aout + 1,1% en septembre + 0,9% en octobre, + 1,7% en novembre, + 1,7% en décembre, + 0,8% en février. Il ne s'agit que de prévisions, les évolutions tarifaires définitives resteront communiquées chaque mois.

A partir du 1^{er} juillet, le taux d'un crédit immobilier sur plus de vingt ans ne peut dépasser 2,57%.

A partir du 1^{er} juillet, les personnes touchant l'Allocation Adulte Handicapée (AAH) verront leur retraite automatiquement liquidée à 62 ans, sans avoir besoin d'en faire la demande. Elles en seront informées, au moins 6 mois avant cet âge, et pourront refuser cette procédure en se manifestant, au plus tard, quatre mois avant leurs 62 ans (décret du 30 juin).

En raison du contexte sanitaire et économique, la trêve hivernale se termine cette année le 10 juillet, dernier jour de la période d'urgence sanitaire. Certains fournisseurs ont toutefois annoncé des mesures exceptionnelles. EDF ne procédera à aucune réduction ou interruption en fourniture d'électricité et gaz, jusqu'au 1^{er} septembre.

Il est possible, depuis mi-mars 2019, de demander sa retraite via Internet, en une seule fois, pour tous les régimes. A partir de fin juillet, cette demande unique en ligne devrait concerner aussi les pensions de reversions.

Les soldes d'été commenceront en Métropole, le 15 juillet 2020, ainsi qu'à Mayotte, en Guyane et à Saint Pierre et Miquelon (date de fin le 11 aout).

Bons mois d'été

FDB